

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES TERRES DU GÂTINAIS**

**DU 6 juillet 2016**

*Date de convocation du 27 juin 2016*

*Date d'affichage 28 juin 2016*

*Membres en exercice : 25*

L'an deux mille seize le six juillet à dix-neuf heures le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HARRY.

**13 membres titulaires présents, 5 pouvoirs**

AMPONVILLE	DUPERAT François-Xavier
BOISSY AUX CAILLES	POCHON Patrick
BOULANCOURT	JAIRE Eric
BURCY	CHALMETTE Philippe
FROMONT	MAZURE Dominique
GUERCHEVILLE	AUGÉ Gilles
LA CHAPELLE LA REINE	HARRY Jean-Claude
LE VAUDOUE	VERRECCHIA Brigitte
NANTEAU SUR ESSONNE	HENDERSON Helen
TOUSSON	PLOUVIER Aimé
URY	DELAUNE Jean-Claude
VILLIERS SOUS GREZ	MORET Gérard LECHEVALIER Yves

**12 Membres titulaires absents excusés, 5 Pouvoirs :**

ACHERES LA FORET	MALCHERE Patrice, pouvoir à PLOUVIER Aimé LENOIR Coralie
BUTHIERS	RICHARD Nathalie, pouvoir à François-Xavier LACROIX Jean-Yves, pouvoir à HENDERSON Helen
LA CHAPELLE LA REINE	CODANI Christine, pouvoir à HARRY Jean-Claude CHANCLUD Gérard
LE VAUDOUE	BACQUE Pierre
NOISY-SUR-ECOLE	VASSEUR Marie-Laure, BOUCHUT Jean-Louis BOURNERY Christian
RUMONT	PRUD'HOMME Patrick
URY	CATALAN Daniel, pouvoir à DELAUNE Jean-Claude

Monsieur le Président informe le Conseil que Madame Sauvagnac, délégué titulaire de la commune de La Chapelle la Reine a fait parvenir à la communauté le 29 juin 2016 sa démission d'adjoint de la commune de La Chapelle la Reine et de délégué communautaire titulaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. La communauté est dans l'attente de la délibération du Conseil municipal de la commune de La Chapelle la Reine qui prendra acte de la démission de Madame Sauvagnac et désignera son successeur, en application de l'article 273-10 du Code électoral.

Dans cette attente, au vu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux EPCI par renvoi à l'article L.5211-1 du CGCT, les membres du Conseil Communautaire en exercice sont au nombre de 25 lors de cette séance du 6 juillet 2016; le poste de Madame Sauvagnac reste vacant jusqu'au prochain Conseil municipal de la commune de La Chapelle la Reine qui prendra acte de la démission et désignera la remplaçante de Madame Sauvagnac.

Soit 25 membres en exercice lors de la séance du 6 juillet 2016, 13 membres titulaires en exercice présents, 5 pouvoirs, 18 votants.

Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h06.

### **1/ Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Dupérat est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

### **2/ Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 juin 2016 :**

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 20 juin 2016. Aucune remarque n'est faite par l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **3/ Rectification du taux 2016 de la TEOM du SITOMAP de Pithiviers**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que, suite au vote des taux 2016 de la TEOM en séance du 20 juin 2016, un correctif doit être apporté au taux du syndicat SITOMAP.

La DDFIP ne reconnaît pas le zonage pour le secteur de la Seine-et-Marne à compter du 01/01/2016. Le zonage précisé dans les statuts 2013 du syndicat et validé par arrêté inter-préfectoral n'est pas recevable pour la DDFIP de la Seine et Marne, une délibération de fiscalisation aurait dû être prise par le syndicat pour application du zonage au 01/01/2016.

En effet, le syndicat avait délibéré en 2004 pour un lissage sur une période de 10 ans des contributions par communes (de 2005 à 2015). En 2013 le syndicat a revu ses statuts qui confirment notamment les aspects de zonage par commune desservie. Ces statuts ont été acceptés par la DDFIP du Loiret accompagné d'un certificat administratif explicatif pour mise en application du zonage au 01/01/2016 pour les communes du Loiret desservies.

Cependant, en l'absence d'une nouvelle délibération de fiscalisation prise par le syndicat en 2015, la DDFIP 77 applique la délibération de 2004 et passe en zone unique au 01/01/2016 les communes de Seine-et-Marne desservies par le SITOMAP.

Il convient en conséquence, de fixer un taux 2016 unique pour le SITOMAP desservant les communes de Boulancourt, Buthiers et Nanteau sur Essonne.

**Les délégués votent à l'unanimité le taux 2016 du SITOMAP pour rectification comme suit :**

<i>communes</i>	<i>BASES notifiées 2016</i>	<i>TAUX 2016</i>	<i>Produit attendu 2016</i>
BOULANCOURT	432 377,00		65 246,00
NANTEAU-SUR-ESSONNE	616 010,00		92 956,00
BUTHIERS	929 549,00		137 573,25
<b>Total</b>	<b><u>1 977 936,00</u></b>	<b><u>14,95%</u></b>	<b><u>295 774,85</u></b>

Pour rappel, les taux 2016 votés pour la contribution TEOM des 4 syndicats sont les suivants :

Syndicats	communes	BASES notifiées 2016	TAUX 2016	Produit attendu 2016
SMETOM Vallée du Loing	ACHERES LA FORET	1 536 049,00	16,30%	250 375,99
	LA CHAPELLE LA REINE	2 429 949,00	16,30%	396 081,69
	GUERCHEVILLE	235 365,00	16,30%	38 364,50
	URY	1 150 585,00	16,30%	187 545,36
	VILLIERS SOUS GREZ	973 856,00	16,30%	158 738,53
	TOTAL	6 325 804,00		1 031 106,07
SIEOM d'Arville	AMPONVILLE	334 798,00	8,64%	28 940,00
	BOISSY AUX CAILLES	351 092,00	7,54%	26 480,00
	BURCY	153 632,00	8,06%	12 390,00
	FROMONT	193 046,00	7,53%	14 540,00
	NOISY SUR ECOLE	3 155 563,00	6,74%	212 820,00
	RUMONT	139 896,00	8,77%	12 270,00
	TOUSSON	326 246,00	8,69%	28 340,00
	TOTAL	4 654 273,00		335 780,00
SITOMAP de Pithiviers	BOULAN COURT	432 377,00	14,95%	65 246,00
	NANTEAU-SUR-ESSONNE	616 010,00		92 956,00
	BUTHIERS	929 549,00		137 573,25
	TOTAL	1 977 936,00		295 775,25
SIROM de Milly	LE VAUDOUE - TEOM incitative : part fixe 60 676€	1 218 119,00	4,98%	60 676,00
	LE VAUDOUE - TEOM incitative : part variable 8.959€			8 959,00
	TOTAL	1 218 119,00		69 635,00

#### 4/ Questions diverses :

Monsieur Le Président informe que les travaux pour installation d la climatisation au multi-accueil s'achèveront le jeudi 7 juillet pour une mise en fonction le vendredi 8 juillet.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 19 septembre 2016 à 19h00 à la salle polyvalente de la commune d'Amponville.

Fait à la Chapelle la Reine, le 7 juillet 2016

Le secrétaire de séance,

François-Xavier Dupérat



Le Président,

Jean-Claude Harry

